

Description du passage à niveau

Pour plus d'informations, consulter la note d'accompagnement « Diagnostic de sécurité de passages à niveau »

Caractéristiques		Caractéristiques		Caractéristiques	
Classe voirie :		Ligne ferroviaire :		PN n° 39 PK : 087+0150	
Place de la Gare (D081)		Ligne de Creil à Jeumont		En agglomération	
Nbre de voies		Nbre de voies ferrées		Type de PN	
Trafic moy. / jour		Nbre de trains moy. / jour		Véhicules SAL2 public	
Part de poids lourds (%)		Période d'exploitation (horaires de début et de fin)		Largeur chaussée au PN (m)	
Vitesse réglementaire km/h		Vitesse limite de ligne au PN km/h		Longueur du PN entre barrières (m)	
Vitesse pratiquée km/h		Si ligne électrifiée, type :		Angle voie ferrée / route (degrés)	
Pt singulier à proximité		Moment		Profil difficile	
Distance de visibilité sur le feu de droite du PN (m)		Collisions et heurts		Fermetures prolongées (gare à proximité...)	
Présence piétons		Sur les 10 dernières années		Commentaires :	
Cyclistes		Nbre de collisions avec un train		Risque de ne pas respecter les 7 s de traversée : OUI (NON)	
Bus, autocars		Nbre de heurts sur installations		Date Heurts/Collisions : 20/12/2018 (Bris 1/2 barrière V2) - 22/07/2019 (Collision avec piéton). Travaux effectués par la SNCF dans suivre préconisations des élus.	
Transp. except. Ou gros engins agricoles		Nbre de tués		Comptage piétons :	
Voie orientée est-ouest (soleil levant)		Nbre de collisions et heurts de nuit		0	

Environnement	Nature de l'environnement autour du PN :		Périurbain ou		Rase campagne	
	Description :					
	Environnement industriel avec des modifications notables importantes prévues dans les prochaines années.					
	Activités à proximité du PN		Projets en cours pouvant impacter le PN :		oui non si « oui », listez :	
	Panneaux publicitaires		oui non		→ les 2 panneaux seront enlevés.	
	Si urbain, éclairage public		oui non		déviation par rapport aux travaux du Canal Seine Nord	
Commentaires :		Comptage piéton à revoir				
Suite aux différentes réunions avec la SNCF (n'ayant jamais de même interurbain) l'environnement du PN mérite d'être sécurisé.						

Schéma du PN (d'après une vue aérienne, un plan ou dessiné à la main) :



Document de diagnostic de sécurité routière des passages à niveau

Grille	d'	Evaluation	et	Pistes	d'	Actions
--------	----	------------	----	--------	----	---------

Inscrit au PSN :

3 collisions et plus

PN n° 39



Commune : Clairoux	Dép. Oise
Classe de la voirie : Route départementale	Place de la Gare (D081)
Ligne ferroviaire, nom et n°	242000 Ligne de Creil à Jeumont
Date	09/05/2023 / Heures 14h00
Classement PN : 1ère Catégorie	

Grille d'évaluation

Pour plus d'informations, consulter la note d'accompagnement « Diagnostic de sécurité de passages à niveau »

Pistes d'actions

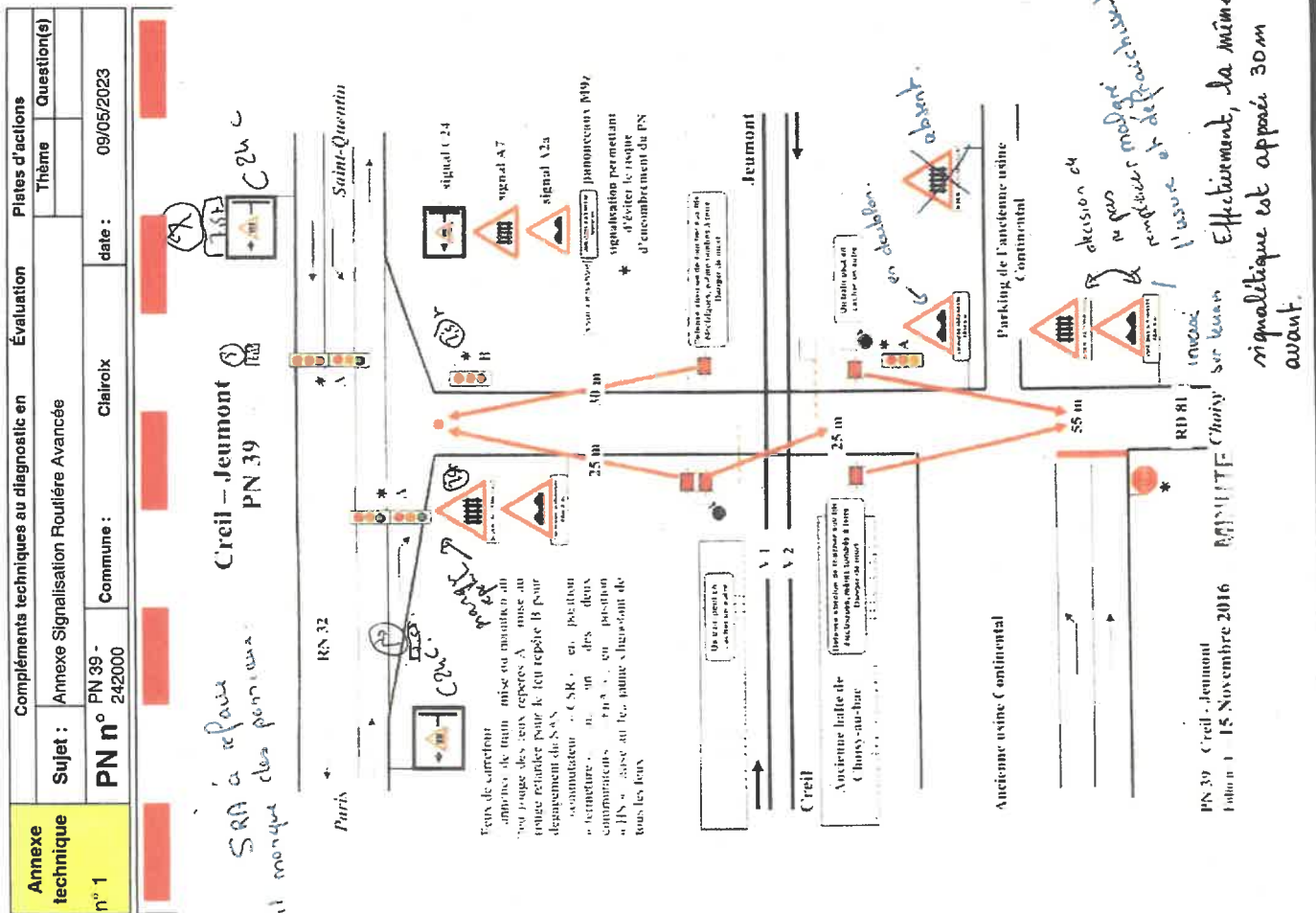
Pour plus d'informations, consulter la note d'accompagnement « Diagnostic de sécurité de passages à niveau »

Inspection		Inspection		Inspection		Inspection		Actions		Validation	
Questions		Sens 1 vers :		Sens 2 vers :		Commentaires		Pistes d'actions		Validation	
PN 39 - 242000 087+0150		Oul		Non		Si réponse « non », décrivez le défaut		Suite donnée			
Date : 09/05/2023		Oul		Non							
GEOMETRIE	I1 : Les caractéristiques géométriques du passage à niveau permettent un bon franchissement pour tous les types de véhicules					Présence de feux roulants de part et d'autre du PN		Les numérotés si plusieurs pistes pour la validation	1 - piste d'action retenue 2 - date estimée de réalisation de la piste d'action retenue 3 - (le(s) gestionnaire(s) qui prend en charge la réalisation de l'action retenue s'identifie par R (routier) et/ou F (ferroviaire)	1	2
	I2 : Le passage à niveau est suffisamment éloigné de tout point singulier (carrefour, tourné à gauche, virage serré, rétrécissement de chaussée, etc.)										
VISIBILITE	I3 : Si un point singulier existe, son mode de gestion permet d'éviter que des véhicules se retrouvent bloqués au niveau du PN										
	I11 : La visibilité en approche ⁽¹⁾ sur le PN est correcte : à la vitesse réglementaire, la distance de visibilité sur le feu de droite ou la Croix de St André est supérieure à la distance d'arrêt ⁽²⁾										
VISIBILITE	I12 : La signalisation avancée amonçant le PN est réglementaire et bien visible sur toutes les voies en approche										
	I13 : La signalisation de position amonçant le PN est réglementaire et bien visible sur toutes les voies en approche										
LISIBILITE	I14 : Le type et le mode d'exploitation de la route sont compatibles avec une bonne perception du passage à niveau pour l'usager (pas d'effet de surprise)										
	I15 : La signalisation verticale et les barrières sont facilement identifiables de jour comme de nuit (pas de pollution visuelle)										
LISIBILITE	I16 : La perception des feux R24, du platelage du passage à niveau, des barrières en cours de fermeture permettent de bien situer l'endroit où l'usager doit s'arrêter										
	I17 : De nuit, le passage à niveau (feux et barrières notamment) est perceptible malgré les feux des autres véhicules										
MODES ACTIFS	I18 : Les aménagements prennent en compte la circulation des vélos et piétons, l'accessibilité est développée au maximum pour les personnes à mobilité réduite										
	I19 : Le guidage des piétons vers le PN et la perception de l'endroit où ils peuvent traverser la voie ferrée est suffisant (y compris dissuasion des cheminements interdits)										
MODES ACTIFS	I20 : En cas de proximité d'une gare, le cheminement des piétons le long de la voie ferrée est dissuadé et il existe un cheminement satisfaisant										
	I21 : En cas de fermeture prolongée, le passage en chicane est dissuadé par l'aménagement et les équipements du passage à niveau										
AUTRE											

NC : Non concerné

(1) la voie concernée est la voie routière principale, voie qui coupe la voie ferrée

(2) voir rapport « Proposition pour le diagnostic de sécurité de passages à niveau » partie 2.2.1 et 2.5



Annexe technique n° 2	Compléments techniques au diagnostic en		Évaluation	Pistes d'actions	
	Sujet :	PRECONISATION CEREMA (diagnostic du 3 et 4/09/2020)		Thème	Question(s)
	PN n° 39 - 242000	Commune :	Claïroix	date :	09/05/2023

Court terme

Revoir les postes d'appel **Fait (SUCF)**

Renforcer la signalisation avancée depuis le giratoire de Choisy-au-Bac avec A7 à 150 m + J10

Renforcer la signalisation avancée rue de la République en venant de Janville avec panneau C24c

Renforcer, avant le carrefour, la signalisation de danger de franchissement difficile pour les véhicules surbaissés, pour les tourne à droite et tourne à gauche rue République + suppression d'un des deux panneaux de danger A2a implantés à 20 m l'un de l'autre.

Mettre en place une signalisation de prescription de circulation au + 7,5T depuis le giratoire de Choisy-au-Bac qui est en fait le point de choix pour les véhicules allant vers Claïroix. Cette signalisation ne concernerait pas les poids-lourds se rendant à l'entreprise PKM Logistique. L'information devrait être également donnée directement depuis la sortie de cette entreprise (pour compléter le B21c1).

Renforcer les contrôles par les forces de l'ordre pour le respect de la restriction de circulation au + 7,5T.

Lancer une étude d'itinéraires alternatifs pour les TC afin d'éviter leurs passages sur le PN (cf. article n°124 de la Loi d'orientation des mobilités - LOM).

Renforcer la signalisation d'avertissement pour les piétons avec la mise en place de part et d'autre des cheminement sur le platelage de panneaux M9z « un train peut en cacher un autre » supplémentaires. Egalement, il conviendrait de reprendre le marquage de ces cheminements.

Compte tenu de l'orientation de rue Léo Delibes Est/Ouest et pour prendre en compte le risque d'effet d'éblouissement, des écrans de contraste pourraient être ajoutés derrière les feux.

*Condamner l'accès aux quais, renforcer la signalisation d'interdiction d'accès le long des voies ferrées (cf. §7.7.4). **Fait.***

Pour la signalisation et d'une façon générale, il conviendra de s'assurer que le message d'information garde un impact maximal en supprimant les panneaux publicitaires qui risquent de solliciter l'attention des conducteurs aux approches du PN.

De plus, la signalisation doit être positionnée et installée conformément à l'ISRR et avec des panneaux réglementaires (cf. §7.3.3 et §7.3.4).

→ Signalisation M9z "un train peut en cacher un autre" conforme et installée sous le feu R24 de droite.

Bande de rue à reprendre et couloir piéton.

Fait

Annexe technique n° 3	Compléments techniques au diagnostic en		Évaluation		Plates d'actions	
	Sujet :	Thème	Question(s)	Thème	Question(s)	Question(s)
	PRECONISATION CEREMA (diagnostic du 3 et 4/09/2020)					
	PN 39 - 242000	Clairloix	date :	09/05/2023		

9.2. Moyen terme

Au regard du faible trafic de piétons observés pendant la visite, les actions correctives sur l'accessibilité sont proposées dans un second temps.

- Elargir le platelage pour renforcer la sécurité de la traversée des piétons (cf. § 7.7.2). *Fact*
- Reprendre le guidage des piétons vers le PN pour libérer les cheminements des obstacles existants (candélabres, marches de trottoirs) et les rendre accessibles aux personnes pourvues de handicaps (cf. § 7.7.3).
- Reconfigurer la sortie de l'entreprise PKM Logistique pour éviter les « tourne à gauche » des poids-lourds sur le PN.
- Mise en place des itinéraires alternatifs pour les transports en communs qui ont été définis à l'étude proposée au § 9.1.

9.3. Long terme

- Passer le PN en SAL 4 pour limiter les passages en chicanes des piétons.
- Créer un carrefour giratoire devant l'entreprise PKM Logistique et y dédier des branches à l'entrée et à la sortie de cette entreprise. Cet aménagement serait à associer au projet Seine Nord Europe où il est prévu également un nouvel aménagement routier de rabattement sur le PN (cf. § 5).
- Réaliser après la finalisation des projets d'urbanisme et SNE (cf. § 5) une étude de trafic pour évaluer l'impact sur le fonctionnement du PN.

Marche exubante à reprendre

Ne répond pas aux critères SAL 4 listés dans l'avisé du 18 mars 1991..

A voir dans le cadre des travaux avec la société "Canal Seine Nord"

Le giratoire n'est pas prévu dans les plans actuels.

Annexe technique	Compléments techniques au diagnostic en			Évaluation		Plates d'actions	
	Sujet :	DIVERS	Commune :	Clairoix	date :	Thème	Question(s)
						Thème	Question(s)
n° 4	PN n°	PN 39 - 242000			09/05/2023		

Commentaire du Spécialiste PN :

Pour information, la commune n'a pas souhaité compléter le diagnostic Pas de le visite du 09/05/2023.

IT2 et IT3 : des leur coordonnés permettent de gérer le SAS court sens 2, demandant sur la D932. Pas de convention entre SNCF et G.V. A écarté et envoyé au G.V. SNCF a signalé à la commune que des PL franchissaient le PAS malgré l'indication 3,5T (constatée lors d'une précédente visite) et pourrait provoquer une remontée de file sens 1, si AL vers usiné. Piste d'action retenue 2025.

IT2 : SNCF a signalé certaines non conformités au G.V, en référence de l'II SR (distance non respectée, panneaux de franchissement, panneau non visible) et en référence du diagnostic CEREDA Janvier 2021. La commune ne souhaite faire aucun changement.

IT2 SNCF a signalé la présence de panneaux publicitaires et banderole d'information pouvant distraire l'usage routier.

IV2 : de PIR n'est possible que d'un côté. Il note des bandes à déposer. Piste d'action retenue 2025. (F)

IV2 : Côté ancienne gare, le G.V aurait souhaité une clôture longeant la voie SNCF. Non retenue pour SNCF car cela peut provoquer des enfoncements dans les emprises SNCF et en zone dangereuse.

Présence d'un abri SNCF non utilisé. Travail rapidement de travaux par fermeture et en moyen terme sa démolition. Piste d'action retenue 2024 pour fermeture et 2025-2026 pour démolition (F)

Bande de rue et couloir piéton à tracer. Piste d'action retenue 2024(F)

Annexe photos				Photos / Plans / Schémas	
Sujet :		photos			
PN n° 1		PN 39 - 242000	Commune :	Clairoix	date : 09/05/2023



Panneaux défectueux et non réfléchissants



Publicité et informations peuvent distraire l'utilisateur routier.

panneaux redondants



qualité rétrofléchissante des panneaux à vérifier - panneaux ternis.



bordures à revoir dans les 4 quadrants

lignes de rive, trottoir et axiale à repindre

Annexe photos	Photos / Plans / Schémas		
	Sujet :	photos	
n° 2	PN n°	Commune :	date :
	PN 39 - 242000	Clairoux	09/05/2023



Cet abri est fréquemment
 occupé en complète irrégularité, ce
 qui est très dangereux.
 Cet état de fait a été signalé
 depuis des années.

Feuille de présence

PN n° 39

Ligne ferroviaire (nom et n°) :
Commune : Clairoix

242000

Département

Ligne de Creil à Jeumont
Oise

Date : 09/05/2023

Heures

14h00

Inspection réalisée par :

NOM – Prénom	Organisme	n° de téléphone courriel	Signature
	SNCF RESEAU		
	A.S.V.P		
	CD60-UTD NE		
	CD 60		
	celle Commune		

Validations du diagnostic et de la suite à donner par les gestionnaires

Date :

Heures :

NOM – Prénom	Organisme	n° de téléphone courriel	Signature
	SNCF RESEAU		